

Le point sur les discussions relatives à la directive sur les services au Parlement européen
Page 2

Conclusions sur les indicateurs nationaux de l'éducation adoptés
Page 3

Création d'un Conseil européen de la recherche
Page 4

Protection des minorités
Page 5

Vote du Parlement européen concernant la directive sur le temps de travail
Page 5

Conférence de Varsovie
Page 6

Troisième sommet du Conseil de l'Europe
Page 7

Processus de Bologne
Page 8

Points forts de la réunion du Bureau IE/CSEE
Page 9

Calendrier
Page 10

Nouvelles publications
Page 12

Le point sur les discussions relatives à la directive sur les services au Parlement européen

Plusieurs des neuf Commissions du Parlement européen ont été invitées à donner leur avis sur la directive sur les services et se sont prononcées en faveur de l'exclusion des services de l'éducation du champ d'application de la directive.

[Pour plus d'informations](#)

Conclusions sur les indicateurs nationaux de l'éducation adoptés lors de la réunion du Conseil



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Sous la présidence luxembourgeoise, le Conseil de l'Union européenne (Education, Jeunesse et Culture) s'est réuni à Bruxelles les 23 et 24 mai. Sous la présidence de Mady Delvaux-Stehres, ministre luxembourgeoise de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Conseil a adopté les conclusions relatives aux indicateurs nationaux sur l'éducation et la formation.

[Pour plus d'informations](#)

Troisième sommet du Conseil de l'Europe Varsovie, les 16 et 17 mai 2005

Le troisième sommet a réuni 23 présidents ou chefs d'état, 16 premiers ministres ou chefs de gouvernements et 7 ministres ainsi que le président de l'Assemblée parlementaire, le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et pour la première fois une délégation de la Conférence des OING conduite par sa présidente.

[Pour plus d'informations](#)

Calendrier

6 juin:

Réunion des Réseaux du CSEE, Bruxelles

10 juin:

Séminaire juridique sur les Roms, Bratislava

13 juin:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

13 - 14 juin:

Comité paneuropéen IE / Bureau exécutif CSEE, Bruxelles

[Consultez le calendrier 2005](#)

Le point sur les discussions relatives à la directive sur les services au Parlement européen

Plusieurs des neuf Commissions du Parlement européen ont été invitées à donner leur avis sur la directive sur les services et se sont prononcées en faveur de l'exclusion des services de l'éducation du champ d'application de la directive.

L'avis de la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), adopté le 24 avril, contient le message clair selon lequel « *les services de l'éducation doivent être de toute évidence exclus du champ d'application du projet de directive* ».

Le 24 mai, des projets d'avis ont été présentés dans la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) et dans la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL).

« Cette directive ne devrait pas être d'application aux services garantis ou financés, en tout ou en partie, par un Etat membre. Ceci est particulièrement le cas pour les services de l'éducation (...), en ce compris la formation professionnelle » peut-on lire dans les projets d'avis de la députée européenne Anne Van Lancker, responsable de la rédaction de l'avis à la Commission EMPL. Par ailleurs, Anne Van Lancker souligne que la directive ne devrait pas s'appliquer aux services que les Etats membres soumettent aux obligations des services publics (par ex. l'éducation).

Le projet d'avis de la Commission ECON pointe dans la même direction, stipulant très clairement que les Etats membres doivent respecter leurs responsabilités en matière d'organisation des systèmes d'éducation nationaux et que par conséquent, la directive sur les services ne doit pas s'appliquer en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Les Commissions présenteront leurs avis à la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO), responsable de cette question, et inviteront le principal rapporteur sur la directive, la socialiste allemande Evelyne Gebhardt, à inclure les projets d'amendement dans son rapport final. Mme Gebhardt a présenté le 24 mai la deuxième partie – fort attendue - de son projet de rapport, développant les points de vue exprimés dans la première partie présentée le 19 avril. Dans les prochains mois, le projet de rapport Gebhardt sera discuté, et si le calendrier est respecté, la Commission IMCO devrait approuver le rapport en septembre.

Le CSEE se félicite de ces différents projets d'avis, qui préconisent tous que l'éducation ne soit pas régie par les dispositions commerciales contenues dans le projet de directive. Toutefois, la vigilance reste de mise : on ignore encore dans quelle mesure le Parlement souscrira à l'orientation donnée par les rapporteurs des Commissions.

Le CSEE poursuivra sa campagne sur la directive, veillant à ce que la réglementation publique bien conçue, nécessaire à la promotion du rôle multidimensionnel que l'éducation joue dans la société, ne soit pas menacée par l'extension du commerce des services dans le marché intérieur.

[Visiter le site web de la campagne](#)

Conclusions sur les indicateurs nationaux de l'éducation adoptés lors de la réunion du Conseil

Sous la présidence luxembourgeoise, le Conseil de l'Union européenne (Education, Jeunesse et Culture) s'est réuni à Bruxelles les 23 et 24 mai. Sous la présidence de Mady Delvaux-Stehres, ministre luxembourgeoise de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le Conseil a adopté les conclusions relatives aux indicateurs nationaux sur l'éducation et la formation.



Renforcement de la coopération avec les organisations internationales

Mady Delvaux-Stehres souligne la nécessité sans cesse croissante de disposer d'indicateurs de qualité comparables pour évaluer et comparer les différents systèmes éducatifs dans le but de réaliser les objectifs de Lisbonne. Elle a demandé une plus grande coopération avec les organisations internationales actives dans le secteur de l'éducation afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer la cohérence des données recueillies par différents organes.

Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi

Sur la base d'un questionnaire préparé par la présidence, le Conseil a discuté du rôle important de l'éducation dans les lignes directrices intégrées, sous l'angle économique et social. Les ministres de l'éducation ont débattu de la façon de contribuer activement à la Stratégie de Lisbonne révisée et à la poursuite du programme de travail « Education et Formation 2010 » aux plans européen et national. Il a été souligné que l'éducation non seulement joue un rôle important dans l'activité économique mais encore remplit une mission culturelle et sociale essentielle.

La réunion du Conseil s'est clôturée par une brève présentation du programme de la prochaine présidence britannique ; des remerciements ont été adressés à la ministre de l'Education nationale et de la Formation du Luxembourg pour les avancées enregistrées sous sa présidence. Le Secrétaire général du CSEE, Martin Rømer, a participé au dîner du lundi soir au cours duquel il a discuté de questions pertinentes avec les ministres de l'Education et le Commissaire chargé de l'éducation, Ján Figel'.

Création d'un Conseil européen de la recherche

On peut lire dans les conclusions du rapport « Frontier Research : The European Challenge » (Aux frontières de la recherche: le défi européen), qu'un Conseil européen de la recherche (CER) sera un instrument permettant d'établir le lien entre les sciences et l'innovation technologique, qui aura un effet décisif sur le niveau d'excellence de la recherche en Europe et profitera à l'économie européenne. Ce rapport a été élaboré par un groupe de haut niveau mis en place par la Commission, présidé par William C. Harris de la Science Foundation Ireland, et composée de scientifiques, de gestionnaires de la recherche et d'économistes d'Europe et des Etats-Unis.

Ce groupe d'experts a été invité à considérer les effets et les bénéfices que pourrait générer la création d'un nouveau mécanisme européen de financement visant à appuyer le nec plus ultra de la recherche menée aux frontières de la connaissance. Ce groupe fait valoir qu'un Conseil européen de la recherche constituerait sans doute à lui seul le moyen le plus important pour remédier à la faiblesse qui caractérise actuellement l'Europe dans la recherche de haute qualité et dans les domaines de recherche nouveaux et en évolution rapide. Le rapport identifie les défis qu'un Conseil européen de la recherche contribuerait à relever :

- renforcer l'excellence, l'accent étant mis sur les domaines de recherche nouveaux et à croissance rapide;
- rester en tête dans un monde où la concurrence scientifique et technologique s'intensifie;
- jeter des passerelles entre les sciences et l'innovation technologique ;
- entrer en concurrence pour dépister les talents et attirer les meilleurs chercheurs;
- encourager le secteur privé à accroître ses investissements.

Par ailleurs, le groupe d'experts identifie un certain nombre d'incidences et d'avantages dépassant les résultats que peuvent atteindre les mécanismes de financement nationaux:

- capacité de d'identifier, d'encourager et d'appuyer les meilleurs talents par le biais de la concurrence directe au plan pan-européen ;
- sélectivité et souplesse, afin de centrer les ressources sur la recherche d'excellence dans les domaines les plus prometteurs pour l'avenir ;
- octroi d'un statut élevé et d'une visibilité forte aux meilleurs chercheurs ayant atteint un véritable niveau d'excellence ;

- effets structurels dynamiques sur le système de recherche européen en aidant les structures de recherche nationales à s'adapter à l'Espace de recherche européen;
- avantages économiques en alimentant une industrie basée sur la science et attirant davantage d'entreprises à haut coefficient de R&D en Europe ;
- avantages pour la société qui a investi rapidement dans la connaissance nécessaire à la prise en compte des grandes questions du moment.

La Commission a proposé pour le prochain Programme cadre de la recherche la création d'un Centre européen de la recherche.

Projet d'avis de la Commission de la culture et de l'éducation sur la protection des minorités

Dans un projet d'avis, la Commission de la culture et de l'éducation (CULT) du Parlement européen en appelle à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente en la matière, afin d'incorporer certaines suggestions dans sa motion de résolution sur les politiques de protection des minorités et de lutte contre la discrimination dans une Europe élargie.

La Commission de la culture et de l'éducation suggère que la résolution invite instamment les Etats membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour intégrer effectivement dans les systèmes d'éducation les enfants de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'immigrants. Par ailleurs, la résolution devrait inviter les Etats membres à poursuivre leurs efforts visant à améliorer la situation des minorités roms et sinti en luttant contre la discrimination qui les frappe sur le plan de l'emploi et du logement, et en tenant compte des besoins éducatifs spéciaux des enfants roms/sinti.

Le CSEE se félicite que l'avis émis par la Commission de la culture et de l'éducation est de la même veine que le Projet Roms du CSEE préconisant l'intégration des enfants roms dans l'éducation primaire et secondaire, principalement dans trois pays d'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Hongrie et Slovaquie.

Satisfaction du CSEE à la suite du vote du Parlement européen concernant la directive sur le temps de travail

Le 11 mai, le Parlement européen a approuvé la Directive sur le temps de travail en adoptant dans son ensemble le rapport d'Alejandro Cercas, parlementaire socialiste espagnol, avec une majorité convaincante de 345 voix pour et 264 contre. Le CSEE se félicite de la décision prise par le

Parlement européen d'éliminer progressivement la clause de renonciation (opt-out) qui, jusqu'à ce jour, donnait dans chaque pays aux employeurs et aux salariés la possibilité de s'entendre sur une durée de travail hebdomadaire supérieure à 48 heures. Le vote émis en session plénière du Parlement appuie également le principe selon lequel tout le temps de garde, en ce compris le temps pendant lequel le salarié ne travaille pas effectivement, doit être compté comme « temps de travail ». Toutefois, des solutions équilibrées restent possibles dans des secteurs spécifiques sur la base de conventions collectives.

Après le vote, Alejandro Cercas a déclaré: « *Aujourd'hui, nous avons entamé une longue marche en faveur de l'Europe sociale. Les citoyens européens souhaitent un temps de travail raisonnable et ils rejettent le dumping social dans l'ensemble de l'UE* ». Le CSEE se joint à la CES et à l'EPSU pour se féliciter de ce vote qui défend le modèle social européen ainsi que les droits fondamentaux contre les idées néo-libérales, et poursuit sa lutte pour la santé et la sécurité des travailleurs, le dialogue social et un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Nécessité de mener des actions urgentes au plan national

L'adoption du rapport Cercas constitue un premier pas et un pas important mais il est manifeste que la bataille avec la Commission et le Conseil n'est pas encore gagnée. Il faut déplorer que la Commission, représentée par le Commissaire Spidla, a annoncé qu'elle n'était pas disposée à accepter la plupart des amendements du Parlement européen soumis par Cercas. Par ailleurs, le débat que le Conseil de l'emploi des 2 et 3 juin consacrerà à la directive relative au temps de travail revêt une grande importance car certains pays, comme le Royaume-Uni et davantage encore les pays de l'Est, pourraient bloquer le vote émis par les parlementaires européens.

Il est dès lors essentiel que les organisations membres du CSEE agissent immédiatement au plan national et demandent à leurs gouvernements, par le biais des questions parlementaires ou d'autres voies, comment ils comptent réagir au résultat du vote émis au Parlement européen et quelles positions ils adoptent sur les questions clés au Conseil. Le CSEE a envoyé une lettre à toutes ses organisations membres leur demandant avec insistance de prendre contact avec leurs gouvernements nationaux respectifs avant la réunion du Conseil qui se tiendra en juin. Les organisations membres du CSEE devraient envoyer un message clair aux gouvernements nationaux exigeant le respect de la position exprimée par la majorité au Parlement européen.

2005, Année Européenne de la Citoyenneté par l'Éducation La Conférence de Varsovie

Le CSEE était l'une des 70 ONG nationales, des 20 OING internationales et des 20 ONG polonaises qui se sont réunies les 22 et 23 avril au Sénat de Pologne à Varsovie.

Cette conférence « le Rôle des ONG dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique », organisée sous la présidence polonaise du Conseil de l'Europe, avait été retenue dans le plan d'action de l'année européenne à Sofia en décembre 2004.

Pendant deux jours, tant en séance plénière qu'en ateliers, le travail a porté sur le rôle, l'implication des ONG (syndicats, associations...) dans nos sociétés, la participation à la vie publique locale, nationale et internationale, sur les programmes scolaires et hors de l'école (famille, quartier, institutions, etc...).

Une déclaration a été élaborée et adoptée à l'issue de la Conférence : elle a été immédiatement transmise au Comité d'organisation du troisième sommet des chefs d'Etat et de gouvernements du Conseil de l'Europe et retenue !

Elle appelle à la poursuite des activités dans le domaine de la citoyenneté à l'éducation, facteur essentiel de démocratie, de cohésion sociale et d'évolution de mentalités et de comportements.

[Déclaration de la Conférence sur « Le rôle des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique »](#)

Troisième sommet du Conseil de l'Europe Varsovie, les 16 et 17 mai 2005

Le troisième sommet a réuni 23 présidents ou chefs d'état, 16 premiers ministres ou chefs de gouvernements et 7 ministres ainsi que le président de l'Assemblée parlementaire, le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et pour la première fois une délégation de la Conférence des OING conduite par sa présidente.

Les orientations et décisions fort importantes ont été adoptées lors de ce troisième sommet. « Ce sommet restera dans l'histoire comme le sommet de l'unité européenne » a déclaré le secrétaire général du COE, Terry Davis.

Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg et président en exercice de l'UE, ont d'élaborer un mémorandum sur les relations entre l'UE et le COE et les « deux organisations étant d'une grande complémentarité ».

Trois conventions sur le terrorisme, le crime organisé et la traite des êtres humains ont été présentés à la ratification par les 46 états membres. La déclaration finale et le plan d'action qui ont été adoptés incitent les différents pays à s'engager :

- à renforcer la cohésion de nos sociétés dans ses dimensions sociales, éducative, culturelle et de santé.
- À intensifier la participation des ONG aux actions du COE
- À une participation égale des femmes et des hommes
- À promouvoir le développement durable
- À édifier une Europe pour les enfants
- À développer le dialogue interculturel
- En éducation : « les tâches de construire une société fondée sur la connaissance et de promouvoir une culture démocratique auprès de nos concitoyens exigent des efforts accrus du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation en vue d'assurer l'accès à l'éducation pour tous les jeunes à travers l'Europe, d'en améliorer la qualité... »

A la veille de ce sommet, une réunion extraordinaire de la Commission de liaison des ONG, à laquelle a participé secrétaire général Terry Davis, s'était tenue sur le thème : « Une Europe sans clivages, une Europe solidaire »

Processus de Bologne: La place et le rôle des personnels académiques enfin reconnus

La conférence des ministres de l'enseignement supérieur de 45¹ pays "européens" s'est tenue à Bergen les 19 et 20 mai dernier. Après des années de frustration les personnels académiques sont enfin reconnus avec l'intégration de la structure Paneuropéenne de l'IE.

"Nous soulignons le rôle essentiel que les institutions d'enseignement supérieur, leur personnel et les étudiants ont à jouer dans le processus de Bologne. À l'heure actuelle où les réformes législatives nécessaires sont largement en place, leur rôle dans la mise en œuvre du processus est devenu primordial. Nous les encourageons donc à continuer et à intensifier leurs efforts afin d'instaurer un espace ouvert pour l'enseignement supérieur" indique le Communiqué² signé par l'ensemble des 45 pays. L'IE a exprimé sa satisfaction en espérant que cette décision serait « *le point de départ, au niveau national, d'une véritable implication du personnel académique dans la mise en place du processus de Bologne* ».

En parallèle à la conférence ministérielle, tous les participants se sont réunis lors d'ateliers consacrés à la recherche, à l'apprentissage tout au long de la vie, à la qualité et à la gouvernance. Question sur lesquelles les organisations au niveau national et européen devront approfondir leurs réflexions.

L'exercice du bilan à mi-parcours qui a été mené montre à l'évidence que les réformes structurelles ont été menées dans la grande majorité des

¹ 5 pays ont été intégrés: Arménie, Azerbaïdjan, Moldavie, Géorgie et Ukraine. Il a été précisé par ailleurs que les limites territoriales fixées au processus sont celles du Conseil de l'Europe

² voir <http://www.bologna-bergen2005.no/>

pays et sont en phase d'application. Ce bilan qui a porté essentiellement sur la structure en deux cycles, la qualité et la reconnaissance des diplômes et des périodes d'études devra être poursuivi en vue de la prochaine Conférence qui se tiendra en mai 2007 à Londres. Par ailleurs trois priorités ont été fixées pour les deux prochaines années. Elles porteront sur le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche, la dimension sociale et la mobilité des étudiants et des personnels. Il s'agit bien là de points essentiels sur lesquels les personnels académiques et leurs organisations devront s'exprimer et s'impliquer aux niveaux européen, national et institutionnel.

Dans cette perspective la collaboration avec tous les partenaires du processus (ESIB, AEU, UNESCO/CEPES, ENQA³..) devra également être intensifiée. Du travail en perspective pour le Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la Recherche et le réseau en ligne.

Enfin il est à noter que pour la première fois la dimension « extérieure » du processus est évoquée avec les questions touchant à l'attractivité de l'espace européen et à la coopération avec les autres régions du monde. Il est rappelé que cette coopération internationale devrait être basée sur les « valeurs académiques » et être en accord avec *les lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier*, actuellement développées par l'OCDE et l'UNESCO.

Points forts de la réunion du Bureau IE/CSEE du 28 avril 2005

Processus de Bologne : Une discussion a eu lieu sur la manière d'assurer une approche intégrée dans le cadre d'un partenariat possible. Jusqu'à présent, le CSEE a été le moteur qui a sollicité le partenariat et la candidature vient d'être modifiée de manière à y inclure la structure paneuropéenne de l'IE. Le Bureau a conclu que le CSEE et l'IE devraient élaborer de manière interne des procédures visant à assurer une approche intégrée des enseignants.

Directive sur les services : Le Bureau a soutenu et reconnu la campagne du secrétariat du CSEE et les résultats obtenus à ce jour. Sur base de l'approche générale du commerce des services de l'éducation, il a été décidé de mettre « le commerce des services de l'éducation » à l'ordre du jour Comité paneuropéen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE de juin.

Education et formation 2010 : Sur base des informations relatives à la nouvelle approche intégrée de la Commission sur les différents processus éducatifs : Bologne, Copenhague, éducation tout au long de la vie et enseignement général dans le processus de Bologne, le Bureau a décidé de prévoir une discussion générale au sein du Comité paneuropéen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE en juin dans le cadre d'un débat sur le thème 'Enseignement et Formation 2010'.

³ *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (Association européenne pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur)

Projets du CSEE: Le Bureau a été informé de l'état actuel des projets, et plus particulièrement des enquêtes sur "la situation du dialogue social dans l'éducation au niveau européen" et sur "le temps de travail des enseignant(e)s dans les pays d'Europe centrale et orientale". Les deux enquêtes seront présentées lors du Séminaire sur le dialogue social de Vilnius le 3 juillet.

Conseil du CSEE: Le Bureau a décidé de soumettre au Comité paneuropéen de l'IE/Bureau exécutif du CSEE de juin comme thèmes à débattre lors de la réunion du Conseil des 5 & 6 décembre les thèmes majeurs du processus "Education et Formation 2010" y compris les propositions de la Commission pour les cadres européens sur les qualifications et compétences dans la formation des enseignants, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. Dans le domaine de l'enseignement supérieur l'impact du processus de Bologne devrait être discuté.

Fondation du CSEE: Comme d'autres organisations syndicales, le CSEE est confronté à de nouveaux règlements de l'UE dans le cadre de l'obtention de fonds pour des projets. Ces nouveaux règlements de la Commission européenne demandent au CSEE de prouver son entité légale au regard de la loi belge. A cette fin, une Fondation du CSEE sera établie avec des statuts spécifiques reconnus par l'état belge et la Commission européenne. Lors de la réunion de juin, il sera demandé au Bureau exécutif du CSEE d'approuver la création de la Fondation et ses statuts. La création de la Fondation permettra au CSEE de recevoir à l'avenir des fonds pour des projets sans aucun problème légal.

Finances du CSEE: Le trésorier a présenté un rapport financier final pour 2004, qui démontre la santé financière du CSEE ainsi qu'un résultat positif pour l'année. Le rapport sera présenté pour approbation au Bureau exécutif du CSEE en juin.

Calendrier

6 juin:

Réunion des Réseaux du CSEE, Bruxelles

10 juin:

Séminaire juridique sur les Roms, Bratislava

13 juin:

Bureau IE / CSEE, Bruxelles

13 - 14 juin:

Comité paneuropéen IE / Bureau exécutif CSEE, Bruxelles

16 - 17 juin:

UE: Juin 2005, Sommet des chefs d'Etat, Bruxelles

2 juillet:

Groupe de travail PECO, Vilnius

3 juillet:

Dialogue social du CSEE, séminaire régional, Vilnius

8 juillet:

Séminaire juridique sur les Roms, Sofia

Nouvelles publications

- [Rapport du CSEE « Séminaire de formation sur le dialogue social dans l'éducation II »](#)
- [Brochure du CES: « Une constitution pour l'Europe et les droits des travailleurs »](#)
- [Rapport: "Bologna Process Stocktaking" \(seulement en anglais\)](#)
- [Rapport: "A Framework for Qualifications of the European Higher Education Area" \(seulement en anglais\)](#)